



Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquentes (GIDAF)



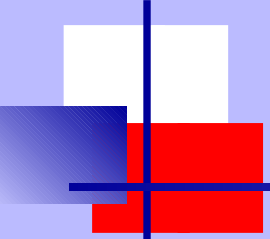
S3PI du Hainaut – 16 décembre 2015

Julien DEVROUTE

DREAL Nord-Pas-de-Calais

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

GIDAF : *Un outil commun à l'ensemble des agences de l'Eau et des DREAL*



Objectif : mise en place d'un outil commun AGENCE/DREAL de télétransmission des données d'autosurveillance industrielle (portail de collecte et non de bancarisation).

Pour l'industriel : éviter la multiplication des transmissions des mêmes données à plusieurs instances, mettre à disposition des tableaux de bord pour le suivi de ces données (moyennes, graphiques, ...),

Pour l'inspection des installations classées : vérifier rapidement le respect des dispositions réglementaires (VLE grâce à des contrôles automatiques, fréquence de transmission grâce à des relances automatiques...) et améliorer l'analyse et le suivi de ces données.

Pour les agences : faciliter l'édition des redevances et primes pour épuration

Pour l'inspection des installations classées et les agences : réaliser des analyses ciblées (par secteur, par paramètre, par cours d'eau...)

GIDAF

Obligation réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2015
(AM du 28/04/14 – paru au JO du 14/05/14)

« Sauf impossibilité technique, les résultats de la surveillance des émissions réalisée conformément aux prescriptions édictées par les arrêtés pris en application des articles L. 512-3, L. 512-5, L. 512-7 et L. 512-10 du code de l'environnement sont transmis par voie électronique sur le site de télédéclaration du ministère en charge des installations classées prévu à cet effet.

La télédéclaration est effectuée dans les délais prescrits dans lesdits arrêtés dès lors que lesdites prescriptions imposent une transmission de ces résultats à l'inspection des installations classées ou au préfet »

GIDAF

- Transmission via GIDAF des résultats d'autosurveillance prescrits par arrêté préfectoral :
 - rejets aqueux, TAR – opérationnel
 - suivi piézométrique – prochainement opérationnel (mise à jour des cadres par l'IIC en cours – 1^{er} semestre 2016)
 - rejets atmosphériques – en cours de développement (objectif fin 2016)

1^{ère} connexion à GIDAF

Deux Types d'identifiants :

- * **Industriel** : accès exploitant, toutes opérations possibles
- * **Prestataire** : accès uniquement à la saisie et à l'enregistrement des données. Impossible de transmettre une déclaration avec ce profil.

Noms d'utilisateur et mot de passe

- † Communiqués une première fois par mail ou par courrier par l'IIC
- † En cas de perte s'adresser à son inspecteur DREAL ou à l'adresse générique gidaf.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

1ère connexion

stats

Première connexion : renseignements obligatoires

Lors de la première connexion (profil INDUSTRIEL), merci de saisir les informations suivantes sur l'identité de votre établissement pour permettre la saisie des déclarations.

Numéro SIRET :

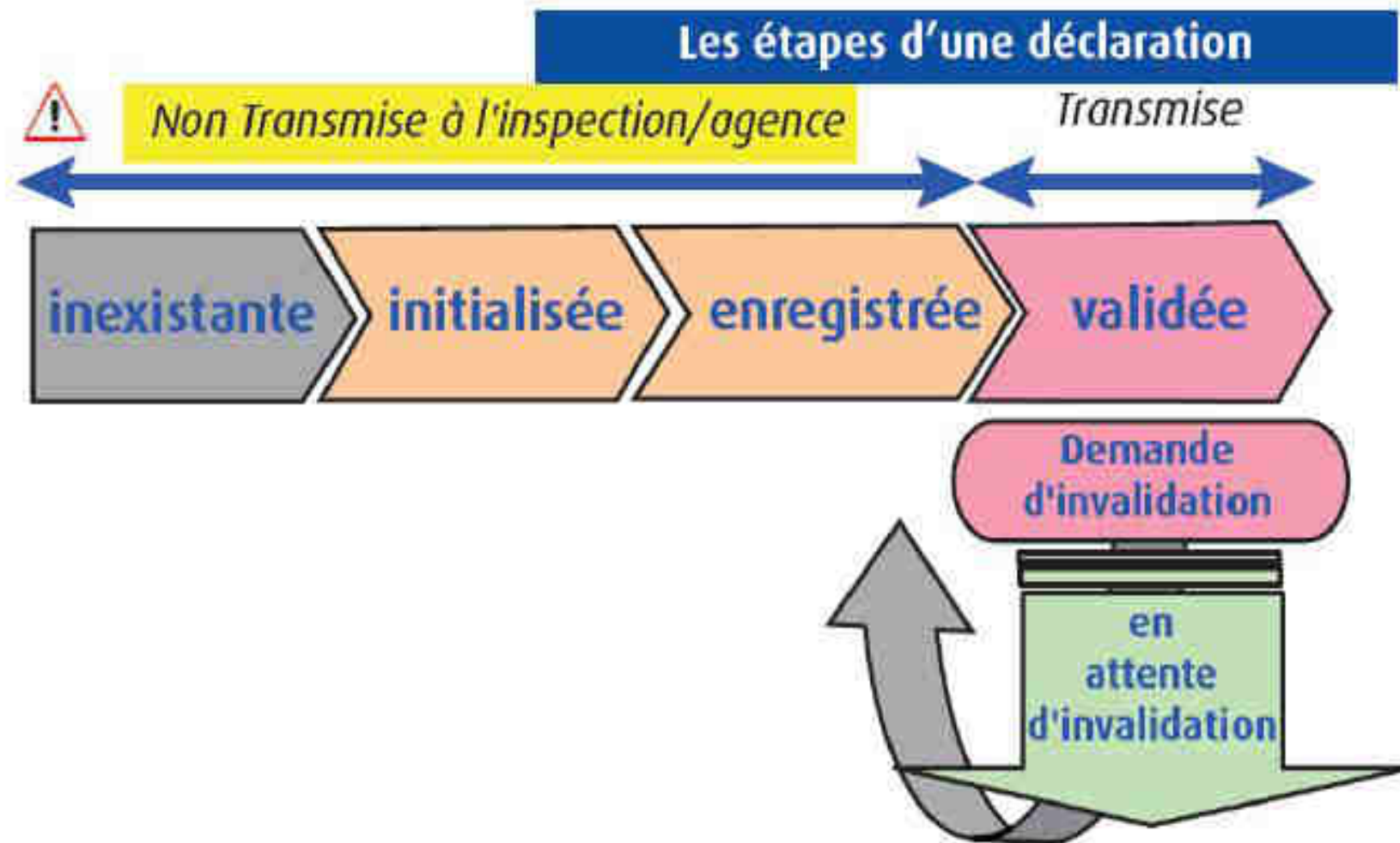
Code NAF :

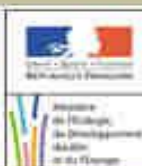
Adresse mél du référent :

(*) La saisie de cette donnée est obligatoire

stats

Saisie et transmission résultats





GIDAF

ACCUEIL ETABLISSEMENTS DÉCLARATIONS RESTITUTIONS ?

Initialiser une déclaration

Etablissement

Numéro GIDIC :

Numéro agence :

Rechercher

Déclaration

Raison sociale :

Nom usuel :

Commune :

Catégorie :

Autosurveillance eaux superficielles

Autosurveillance eaux superficielles

Mois de déclaration :

Contrôle externe de recalage

Année de déclaration :

Autosurveillance RSDE

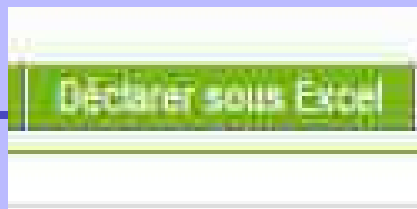
Autosurveillance eaux souterraines

Déclarer en ligne

Déclarer sous Excel

Trouver un labo

Déclaration GIDAF sous format Excel



- Enregistrer le fichier sur votre poste **sans changer le nom**
- Une fois le fichier renseigné et enregistré : Procédure d'import de fichier : charger le fichier dans GIDAF :
 - a. menu DECLARATIONS > IMPORTER
 - b. au niveau de l'item « *Déclaration au format xls* », cliquer sur **Sélectionner** et parcourir le disque pour définir le fichier en question
 - c. cliquer sur **Télécharger** pour charger le fichier dans GIDAF
 - d. cliquer sur IMPORTER pour finaliser l'import – les données sont alors transférées sur le tableau en ligne et peuvent y être modifiées
 - e. enregistrer la déclaration (cliquer sur ENREGISTRER)
 - f. lever les éventuelles incohérences apparues
 - f. cliquer sur « Transmettre à l'inspection »

Demande d'Invalidation d'une déclaration

General | Rejet industriel après traitement

Pièces jointes

Pièce jointe actuelle : Aucune

Pièce jointe à télécharger : [Sélectionner](#)

Nombre de jours de production : 31

Nombre de jours de rejet : 31

Commentaires

Motif de la non-conformité (Valeurs limites et/ou fréquences analysées) :

Nature de la non-conformité (Valeurs limites et/ou fréquences analysées) :

Mesure d'anticipation :

Les non-conformités en fréquence sont justifiées dans les commentaires particuliers, les dépassements en VLE dans le commentaire général

Annuler Demande d'invalidation Exporter Imprimer

A savoir sur les déclarations GIDAF

- La règle nationale retenue pour l'utilisation de GIDAF est que **l'ensemble des IC réalisant au moins 1 mesure/an de leurs rejets sont concernées par GIDAF** (eaux pluviales y compris)
- Suppression de la transmission papier à terme.
- Outil peu complexe mais avec quelques subtilités **pour les exploitants** :
 - Favoriser l'utilisation de Mozilla - Firefox
 - Toujours mettre un **commentaire** en cas de dépassement de valeur limite (case rouge ou orange), ou de non-respect de la fréquence d'analyse

Paramètre	Temp. eau journalière	(1305) MES Journalière		(1314) DCO Journalière		(1319) NHJ Journalière		(1388) P total Journalière		(1551) NGL Journalière	
		Unité	mg/L	kg	mg(O2)/L	kg	mg(N)/L	kg	mg(P)/L	kg	mg(N)/L
Jeudi 01	5.06000	10.00000	0.91580	29.30000	3.59831	3.86200	0.35380	10.80000	0.88885	5.50000	0.5
Vendredi 02	6.16000	12.80000	12.99470	31.70000	32.15743	9.22000	9.35304	17.20000	17.44820	10.80000	10.5
Samedi 03	6.74000	26.80000	94.71012	27.40000	96.83050	16.24600	57.41271	12.70000	44.88129	19.50000	68.5
dimanche 04	2.18000	13.40000	53.72408	44.30000	177.81022	22.89000	90.97011	8.25000	33.07840	23.70000	95.0
lundi 05	4.43000	22.20000	80.17574	41.90000	151.32389	19.97200	72.12928	4.92000	17.76889	20.30000	73.5
mardi 06	6.83000	21.40000	84.48720	70.80000	279.51840	33.00000	130.28400	7.07000	27.91238	33.30000	131.0
mercredi 07	6.92000	18.00000	70.53984	60.80000	238.26790	48.65700	190.68094	7.43000	29.11728	49.00000	182.0
jeudi 08	6.92000	26.80000	102.10344	68.60000	281.35434	53.69700	204.57644	10.00000	38.09830	54.20000	208.0
jeudi 09	6.92000	197.20000	834.19500	186.00000	786.79000	58.32300	248.70629	17.80000	75.29400	58.90000	249.0
samedi 10	7.78000	65.80000	222.17802	119.00000	403.03634	53.90000	182.55175	13.10000	44.36787	54.60000	184.0
dimanche 11	7.78000	41.00000	125.10658	90.30000	275.53881	51.52400	157.21930	7.58000	23.12948	52.20000	159.0
lundi 12	6.92000	76.00000	314.37780	174.00000	719.75970	45.88100	189.96174	11.70000	48.39764	48.60000	192.0
mardi 13	6.75000	93.80000	329.35594	146.00000	513.73898	29.08800	102.34685	8.21000	28.88902	30.00000	105.0
mercredi 14	7.73000	21.40000	68.47872	73.70000	235.83558	21.99100	70.38988	4.35000	13.91974	22.60000	72.0
jeudi 15	7.57000	33.00000	125.48978	89.00000	304.21760	21.41700	81.44285	3.86000	14.67850	21.90000	83.0
Vendredi 16	6.26000	30.00000	95.06790	85.30000	270.30973	21.86000	69.58970	4.19000	13.27782	22.50000	71.0
samedi 17	6.59000	35.80000	132.34851	74.00000	273.58542	31.27000	115.59987	8.04000	29.72251	31.80000	117.0
dimanche 18	8.85000	298.40000	1114.32766	687.00000	2582.66308	49.34000	185.49570	10.80000	40.80303	48.80000	187.0
lundi 19	8.86000	581.40000	1047.20166	832.00000	2542.37782	55.49000	221.45282	15.80000	62.25742	58.00000	223.0
mardi 20	6.91000	46.00000	161.18136	102.00000	357.42432	50.95300	178.54748	12.50000	43.80200	51.50000	180.0
mercredi 21	8.90000	38.20000	130.90483	61.20000	221.30838	55.34400	200.13221	12.90000	46.64833	55.90000	202.0
jeudi 22	9.42000	33.80000	124.83882	71.00000	281.81108	61.88000	227.44377	14.50000	53.46848	62.10000	228.0
Vendredi 23	9.45000	37.80000	145.53288	122.00000	472.20710	50.52400	195.56587	9.36000	36.22835	51.10000	197.0
samedi 24	9.00000	37.40000	140.56892	117.00000	439.71642	49.58900	186.36836	5.20000	19.54295	50.20000	188.0
dimanche 25	9.48000	40.20000	155.73721	115.00000	445.51890	52.01800	201.52085	2.91000	11.27351	52.80000	204.0
lundi 26	6.81000	83.00000	342.38089	172.00000	709.47076	37.66500	155.38172	16.80000	69.29714	38.40000	158.0
mardi 27	8.00000	42.40000	166.12447	92.90000	383.98499	22.09200	86.59712	2.27000	8.89393	23.20000	90.0
mercredi 28	8.97000	21.20000	85.23163	17.00000	88.24612	4.43300	17.82226	1.28000	5.14806	5.24000	21.0
jeudi 29	7.07000	20.00000	65.82140	85.50000	281.28848	6.72700	22.13903	2.84000	9.34884	7.26000	23.0
Vendredi 30	6.80000	18.80000	66.09911	77.00000	270.72507	9.54500	33.56926	2.95000	10.37193	10.10000	35.0
samedi 31	7.21000	14.60000	47.46708	49.90000	162.23338	16.39900	53.31594	1.82000	5.81713	17.10000	55.0
Valeur Totale			8539.39350		14202.55554		3935.82045		923.78479		4014.0
Valeur Minimum	5.06000	10.00000	0.91580	17.00000	3.59831	3.86200	0.35380	1.28000	0.88885	5.24000	0.5
Valeur Moyenne	6.69710	55.96774	210.94818	123.21290	458.14895	34.33210	128.96195	6.87516	29.79888	35.10845	129.0
Valeur Maximum	9.81000	296.40000	1114.32766	687.00000	2582.80398	61.88000	248.70629	17.80000	75.29400	62.30000	249.0
Activité saisonnière	Non	Non		Non		Non		Non		Non	
Valeur Limite Minimum											
Valeur Limite Moyenne											
Valeur Limite Maximum	0.00000	100.00000	440.00000	150.00000	680.00000			10.00000	40.00000	30.00000	160.0

Incohérences

- Case « **Incohérences** » (problèmes sur la déclaration automatiquement détectés par l'application)

Synthèse établissement :

- Raison sociale / Nom usuel : [11-ETAB ESSAI / 11-ETAB ESSAI](#)
- Adresse :
- Commune : 59147-GONDECOURT
- Code Inspection / Numéro Agence :0070:06452 /

Incohérences

- eaux industrielles - eaux usées : Le paramètre suivi (MES) est incomplet, la fréquence d'analyse journalière n'est pas respectée.
- eaux industrielles - eaux usées : Le paramètre suivi (DCO) est incomplet, la fréquence d'analyse journalière n'est pas respectée.
- eaux industrielles - eaux usées : Le paramètre suivi (pHe) est incomplet, la fréquence d'analyse journalière n'est pas respectée.
- eaux industrielles - eaux usées : Le paramètre suivi (P total) est incomplet, la fréquence d'analyse hebdomadaire n'est pas respectée.
- eaux industrielles - eaux usées : Le paramètre suivi (NGL) est incomplet, la fréquence d'analyse hebdomadaire n'est pas respectée.
- eaux industrielles - eaux usées : Le paramètre suivi (MES) n'est pas conforme, la valeur moyenne ne respecte pas la valeur limite.
- Général : Le motif de la non conformité doit être complété, car au moins un élément de mesure ne respecte pas une valeur réglementaire.
- Général : La nature de la non conformité doit être complétée, car au moins un élément de mesure ne respecte pas une valeur réglementaire.
- Général : La mesure d'anticipation doit être complétée, car au moins un élément de mesure ne respecte pas une valeur réglementaire.
- Général : Le motif de la non conformité doit être complété, car au moins un paramètre suivi ne respecte pas la fréquence d'analyse.
- Général : La nature de la non conformité doit être complétée, car au moins un paramètre suivi ne respecte pas la fréquence d'analyse.
- Général : La mesure d'anticipation doit être complétée, car au moins un paramètre suivi ne respecte pas la fréquence d'analyse.

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance eaux superficielles

Général **eaux industrielles - eaux usées**

Paramètre	(1552) Vol.Moy.J.	(1305) MES		(1314) DCO		(6488) pHe	(1313) DBO5	
	Fréquence	Journalière		Journalière		Journalière	Hebdomadaire	
Unité	m3/j	mg/L	kg	mg(O2)/L	kg	unité pH	mg(O2)/L	kg
Jours	Valeur	Concentration	Flux massique	Concentration	Flux massique	Valeur	Concentration	Flux massique
dimanche 01	42							
lundi 02	42							
mardi 03	42							
mercredi 04	42	254	10.88800				42	1.76400

A savoir sur les déclarations GIDAF

- En cas d'impossibilité de déclaration ne pas hésiter à supprimer la déclaration et à l'initialiser à nouveau.
- Guide de l'utilisateur en ligne
- En cas de problème (cadre de travail erroné, incohérence non comprise...), s'adresser à : inspecteur référent et boîte mail générale GIDAF
(*gidaf.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr*)
- Données non publiées sur Internet

Règles de saisie

1 Cas résultat d'analyse < Limite de Quantification (LQ)

→ renseigner LQ/2

Ex. : Indice Hydrocarbures < 0,05 mg/l ; la valeur 0,025 doit être saisie et la mention [Concentration < LQ] doit être indiquée en commentaire

1 Cas résultat < Limite de Détection (LD)

→ la **valeur zéro** doit être saisie pour la concentration et une mention indiquant que le résultat est < LD doit être indiqué en commentaire

1 En cas d'absence de rejet : indiquer 0 pour le débit

Mais ne pas saisir zéro pour les concentrations, mais laisser la **case vide + ajouter un commentaire « pas de rejet »**

GIDAF prend en compte le nombre de jours déclarés.

GIDAF ne fait pas la distinction entre jour ouvré et jour fermé.

GIDAF – module eaux superficielles – gestion des courriels

Les courriels sont adressés comme suit :

- * **À l'exploitant** lors de la **validation d'une déclaration** « d'autosurveillance » ou « Surveillance RSDE »
- * **À l'inspection**, avec copie à l'exploitant lors de la « **demande d'invalidation** » d'une déclaration
- * **A l'exploitant**, avec copie à l'inspection, lors de la **validation d'un contrôle externe** par un laboratoire
- * L'application GIDAF effectue un traitement automatique en début de chaque mois.
- * **Les établissements sont relancés pour non transmission des analyses** à échéance + 5 jours.

*Exemple: un paramètre à **transmission mensuelle** sera relancé au début du mois de **mars** pour les résultats du mois de **janvier***

La transmission se fait à l'aide d'un **unique mail** contenant l'ensemble des paramètres (dont la fréquence n'est pas respectée.)

La relance est unique pour une période donnée.

GIDAF - RSDE

- *Rappel* : RSDE surveillance initiale : résultats à saisir sur le site dédié de l'INERIS
- RSDE surveillance pérenne : résultats à saisir sur GIDAF
Après signature de l'APC : mise à jour par l'inspection des IC du Cadre de surveillance GIDAF pour permettre la saisie de la surveillance pérenne
- Exploitant : Choisir la catégorie « autosurveillance RSDE »
- Représentativité → nécessité de la mesure des MES et de la DCO lors de la campagne et saisie des résultats de ces paramètres.
- Fonctionnement identique à l'autosurveillance classique mais sans valeur limite.



GIDAF

ACCUEIL ETABLISSEMENTS DÉCLARATIONS RESTITUTIONS ?

Initialiser une déclaration

Établissement

Numéro GIDIC :

Numéro agence :

Rechercher

Déclaration

Raison sociale :

Nom usuel :

Commune :

Catégorie : Autosurveillance eaux superficielles ▼

Mois de déclaration :

Année de déclaration :

- Autosurveillance eaux superficielles
- Autosurveillance eaux superficielles
- Contrôle système de recalage
- Autosurveillance RSDE
- Autosurveillance eaux souterraines

Déclarer en ligne Déclarer sous Excel Déclarer BDI LABO

Module Eaux souterraines

- Cadre de surveillance à mettre à jour par l'IIC. A priori opérationnel pour l'ensemble des établissements concernés au 1er semestre 2016 (attente possibilité déclaration sous format Excel). Un courrier ou courriel d'information sera envoyé aux établissements concernés.
- Les données à saisir = données de surveillance des eaux souterraines demandées par arrêté préfectoral au niveau de chacun des piézomètres :
 - la valeur mesurée pour chaque point de prélèvement du réseau et chaque paramètre à mesurer
 - des commentaires sur les résultats
 - fréquence des mesures précisée dans l'arrêté (en général à minima 2 fois par an, en période de hautes eaux et de basses eaux).

Module Légionelles

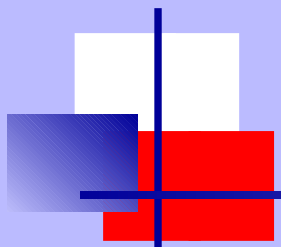
Module légionnelles


- Ensemble des cadres « Prévention légionnelles » créé
- Les identifiants et mots de passe ont été transmis aux exploitants nouvellement concernés
- Présentation de l'outil aux exploitants le 24 novembre 2014

Déclarer en ligne

- Pour les installations soumises à enregistrement : 1 analyse mensuelle par circuit
- Pour les installations soumises à déclaration : 1 analyse bimestrielle par circuit

Déclarer en ligne



 **GIDAF** 11-ETAB ESSAI (PRD-INDUSTRIEL) | ARTOIS-PICARDIE (01) | NORD-PAS-DE-CALAIS (31) | L1 (L1) |

ACCUEIL ETABLISSEMENTS **DÉCLARATIONS** RESTITUTIONS ?

RECHERCHER
INITIALISER
IMPORTER

Accueil

GESTION INFORMATISÉE DES DONNÉES D'AUTOSURVEILLANCE FRÉQUENTE.

Bienvenue dans l'application GIDAF destinée à recueillir les résultats des analyses réalisées sur les rejets des établissements industriels soumis à autosurveillance

Bienvenu(e) **11-ETAB ESSAI**.

Vous êtes connecté(e) en tant que profil **PRD-INDUSTRIEL**.

Vous êtes rattaché(e) au bassin 01 : **ARTOIS-PICARDIE**.

Vous êtes rattaché(e) à la région 31 : **NORD-PAS-DE-CALAIS**.

Vous êtes rattaché(e) au service : **L1**.

Déclarations non transmises

Date de la déclaration	Type déclaration	Etat déclaration
------------------------	------------------	------------------

[Afficher Tableau](#)

Déclarations effectuées au cours des 30 derniers jours

Date de transmission de la déclaration	Type déclaration	Etat déclaration
--	------------------	------------------

[Afficher Tableau](#)

Les menus suivants sont à votre disposition :

- **Etablissements** : fonctionnalités permettant de définir les correspondants en charge de l'autosurveillance et de consulter les données réglementaires de l'établissement.
- **Déclarations** : permet de déclarer les rejets ou de consulter les déclarations de l'établissement.
- **Restitutions** : fonctionnalités permettant une exploitation des données.

Déclarer en ligne

GIDAF 11-ETAB

ACCUEIL ETABLISSEMENTS DÉCLARATIONS RESTITUTIONS ?

Accueil > Initialiser une déclaration

Déclaration

Raison sociale : 11-ETAB ESSAI
Nom usuel : 11-ETAB ESSAI
Commune : 59147-GONDECOURT
Catégorie : Autosurveillance légionelles
Mois de déclaration : Mars
Année de déclaration : 2015

1
2
3
4

Déclarer en ligne Déclarer sans Excel Déclarer EMI LABO

Déclarer en ligne

GIDAF 11-ETAB ESSAI (PR)

ACCUEIL Etablissements Déclarations Restitutions ?

Accueil > Initialiser une déclaration > Edition d'une déclaration de type Auto-Surveillance Léonelle > Initialiser une déclaration > Edition d'une déclaration de ty

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [11-ETAB ESSAI / 11-ETAB ESSAI](#)
- Adresse :
- Commune : 59147-GONDECOURT
- Code Inspection / Numéro Agence : 0070.06452 /

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance légionelle

Général **TAR 1**

Complément d'informations de la déclaration

Commentaire :

Pièce jointe actuelle :

Pièce jointe à télécharger : [+ Sélectionner](#)

Déclarer en ligne

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance légionelle

Général **Points de surveillance**



Points de surveillance

Liste des points de surveillance : Bâtiment A - Tour 2



Récapitulatif des 6 éléments précédents

Voir tout l'historique

Mois de déclaration	Date analyse	Statut	Date de transmission	Résultat	Commentaire
décembre 2014				déclaration non transmise	
janvier 2015				déclaration non transmise	

Nouvelle déclaration

Date de prélèvement : Format de date à respecter : JJ/MM/AAAA

Date d'analyse : Format de date à respecter : JJ/MM/AAAA

Norme utilisée :

Résultat :

Commentaire :

Enregistrer Transmettre à l'inspection Annuler Supprimer

Déclarer en ligne

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance légionelle


Général TAR 1


Récapitulatif des 6 éléments précédents

Voir tout l'historique


Mois de déclaration	Date analyse	Statut	Date de transmission	Résultat	Commentaire
décembre 2014			déclaration non transmise		
janvier 2015	16 février 2015	Validé	06 février 2015		
février 2015	21 janvier 2015	Validé	06 février 2015	< 10 ³	
février 2015	29 janvier 2015	Validé	06 février 2015		
février 2015	04 février 2015	Validé	06 février 2015		
février 2015	06 février 2015	Validé	09 février 2015	4700	

Nouvelle déclaration

Date de prélèvement : * 03/03/2015  Format de date à respecter : JJ/MM/AAAA ← 5

Date d'analyse : * 05/03/2015  Format de date à respecter : JJ/MM/AAAA ← 6

Norme utilisée : * Qualité de l'eau - Recherche et dénombrement de Legionella spp et de Legionella pneumophila - Méthode par ensemencement direct et après concan ← 7

Résultat : * < 10³  ← 8

Commentaire : ← 9

Enregistrer Transmettre à l'inspection Annuler Supprimer

10

11

Informations complémentaires

- Possibilité de créer plusieurs déclarations sur un même mois pour un même circuit (flore interférente ou dépassement).

- Si un circuit ne fonctionne que saisonnièrement :
 - nécessité d'initialiser une déclaration
 - Ne pas enregistrer de résultat
 - Renseigner le champ « commentaire » du type « pas en fonctionnement ».



GIDAF

GESTION INFORMATISÉE DES DONNÉES D'AUTOSURVEILLANCE FRÉQUENTE (V5.3.4)



Rechercher OK

- ▼ ACTUALITÉS
- ▼ MANUEL UTILISATEUR
- ▼ FAQ
- ▼ SUPPORT
- ▼ GLOSSAIRE
- ▼ LIENS UTILES

Se connecter à GIDAF

Nom d'utilisateur

Mot de passe

[Problème de connexion ?](#)

MERCI DE VOTRE ATTENTION

À propos de GIDAF

La réglementation relative aux installations classées soumet certains exploitants à une autosurveillance des émissions au regard des caractéristiques de leurs rejets et notamment des flux émis dans l'environnement. Cette démarche a pour objectif premier de responsabiliser l'exploitant sur le bon fonctionnement des équipements mis en œuvre pour respecter les valeurs limites d'émissions imposées.

Les résultats de cette autosurveillance doivent être transmis régulièrement à l'Inspection des installations classées pour qu'elle exerce son action régalienne. Parallèlement, certains exploitants doivent également transmettre ces résultats à l'Agence de l'eau dont ils dépendent, pour le calcul de la redevance.

L'application GIDAF (pour Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente) est un outil permettant à l'exploitant de déclarer en ligne et transmettre ses résultats d'analyses à l'Inspection des installations classées et aux Agences de l'eau.

Dernières actualités



08/12/2015
Support – prise en charge des demandes durant les fêtes de fin d'années



20/11/2015
Rejets raccordés, comment communiquer mes données de surveillance au gestionnaire de la STEU ?



17/08/2015
Déclaration Légionellose, comment exprimer le résultat en cas de flore interférente ?



09/07/2015
Mise en ligne de la version 5.3.1

[Toutes les actualités](#)

aline.simon@developpement-durable.gouv.fr
julien.devroute@developpement-durable.gouv.fr